

Séance du samedi 28 janvier 2023

Date de la convocation: 24/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Membres en exercice :
15

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention: 0

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Représentés : Michel AMOUROUX par Alain FALIERES, Adeline GUYON par Christophe BORNES, Guillaume PRAT par Didier TOMA

Excusés : Martine BERGAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Alain FALIERES

2023_003 - Objet : TARIFS DES LOCATIONS ET EMBLEMMENTS AU CAMPING DU VAL DE CERE - ANNEE 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient de définir les tarifs des emplacements du camping municipal pour la saison 2023 ainsi que les tarifs des locations des HLL et Mobil-Homes. Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

Emplacement au camping :

Forfait 1 personne (emplacement + véhicule) : 9,50 € par jour
Forfait 2 personnes (emplacement + véhicule) : 14 € par jour
Enfant de moins de 3 ans : Gratuit
Enfant de 3 à 12 ans : 2 € par jour
Personne supplémentaire : 4,50 € par jour
Branchement électrique : 5 € par jour

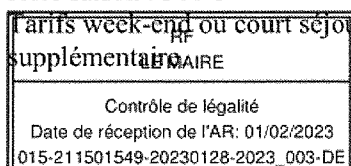
Tarifs des Mobil-Homes :

Moyenne saison : de 300 à 350 € + supplément chauffage : 30 €
Haute saison : de 350 à 400 €
Très haute saison : de 450 à 500 €
Tarif de location pour 1 nuit (sauf haute et très haute saison jusqu'à 4 pers) : 80 €
Tarif emplacement d'un mobil-home à l'année : 1300 €

Tarifs des chalets :

Moyenne saison + petites vacances scolaires : 400 €
Haute saison : 550 €
Très Haute saison : 650 €
Hors saison : 300 €

Tarifs week-end ou court séjour (sauf haute et très haute saison) 2 nuits : 180 € + 60 € la nuit supplémentaire



Tarif au mois hors saison : 600 €

Le prix de la location des chalets comprend les 100 premiers KWh par semaine au-delà la consommation électrique est facturée 0,20 € du KWh

Une réduction de 15% est appliquée sur la deuxième semaine de location pour les chalets et les mobil-home.

Définition des saison pour l'année 2023.

Moyenne saison : du 1er Mai au 08 Juillet et du 26 août au 30 Septembre (+ petites vacances scolaires)

Haute saison : du 08 Juillet au 05 Août

Très haute saison : du 05 Août au 26 Août

Fait à POLMINHAC, le 28 Janvier 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Le Secrétaire de séance, Alain FALIERES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01 / 02 / 2023
et publié ou notifié
le 01 / 02 / 2023

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2023 015-211501549-20230128-2023_003-DE